

Strasbourg, le 18 novembre 2020

Compte rendu de l'audio conférence du 13 novembre 2020

La Direction locale a organisé une audio conférence hebdomadaire afin de faire le point avec les représentants du personnel.

Concernant les personnes vulnérables un nouveau décret publié le 11 novembre 2020 (Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020) fixe une nouvelle liste de critères définissant les personnes vulnérables et clarifie leurs modalités d'organisation du travail et de prise en charge dans la fonction publique.

L'agent doit se signaler lui-même par le biais d'un certificat médical signé par son médecin traitant. Pour qu'il puisse revenir à son poste de travail.

Le télétravail étant devenu la règle, si les activités ne le permettent pas, la direction doit prendre des mesures de protection renforcées.

La directrice a donné des instructions pour le nettoyage des postes de travail partagé.

Chaque agent doit désinfecter le poste de travail avant et après son passage. Les lingettes sont fournies sur les sites.

Concernant l'état des lieux dans le Bas-Rhin la direction locale a fourni les statistiques sur la journée du jeudi 12/11/2020 :

- nombre d'agents présents : 589 (46%)
- nombre d'agents absents : 450 (20%)
- nombre d'agents en ASA Covid : 14
- nombre d'agents en ASA autres : 11
- nombre d'agents en septaine en attente de test : 29
- nombre de cas recensés : 6 nouveaux cas positifs, 47 depuis le début de l'épidémie au printemps
- nombre de télétravailleurs : 26%

Concernant les géomètres la note du mois de juin a été réactivée. Ils doivent se déplacer seuls en cas de vérification et rester à distance des usagers. Les travaux de levée topographiques peuvent s'effectuer en binôme. Le port du masque est obligatoire et le conducteur est en droit de refuser l'accès à sa voiture si cette consigne n'est pas respectée.

Concernant le contrôle fiscal externe la direction locale attend des clarifications de la DG mais a transmis ces consignes :

- renforcer le ciblage en cas de fraude avérée
- limiter les interventions sur place et privilégier le contact à distance
- veiller au respect des consignes sanitaires
- éviter autant que possible les secteurs touchés par la crise sanitaire
- échanger par téléphone avant tout déplacement.

Concernant le ménage le prestataire Onet n'a pas prévu de s'équiper en aspirateur spécifique. Le marché ne prévoit pas ce type de matériel à utiliser. Un nettoyage est approfondi s'il y a des cas détectés.

Les poubelles doivent être placées à l'entrée des bureaux afin de protéger le personnel chargé de l'entretien. La directrice a rappelé que les restes d'aliments et les mouchoirs doivent être jetés dans les poubelles des toilettes qui sont traitées de manière spécifique.

Concernant la situation sur le site de Saverne et suite à une augmentation des cas de COVID, les agents se sont faits tester jeudi 10 novembre. Ils seront informés samedi du résultat et la Direction locale le sera lundi. Il sera alors décidé de la poursuite de la fermeture du site ou non.

Concernant le télétravail il a été constaté que lors du premier confinement des agents en télétravail se sont sentis isolés. Le chef de service doit veiller à éviter l'isolement, il doit s'assurer que l'agent ne soit pas bloqué sur des applications techniques.

Une tolérance est appliquée sur l'emport des documents à domicile s'ils ne sont ni confidentiels ni sensibles.

Certains travaux sont télétravaillables et d'autres non, d'où la possibilité de revenir sur site pour diversifier les tâches.

L'agent doit être vigilant sur la gestion de son temps.

Concernant les agents du centre de contact ils ont été les premiers à avoir été équipés. 40 % d'entre eux ont un ordinateur portable dédié utilisable en distanciel et en présentiel. Ils ne travaillent pas en mode dégradé.

Le déménagement aura lieu les 23 et 24 novembre il est prévu en deux temps afin que les agents ne se croisent pas. Ceux qui sont équipés seront en télétravail tandis que les autres bénéficieront sans doute d'une demi-journée d'ASA.

La Directrice prend note des revendications des organisations syndicales concernant les réformes liées au NRP et la vitesse de sa mise en place.

La date de publication des affectations en local des contrôleurs est prévue le 20 novembre, celle des inspecteurs à été repoussée à fin novembre, début décembre.

L'équipe de la CFTC de la DRfip67 est à votre écoute.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la permanente régionale

Sandra Périn : sandraperincftc@gmail.com 07.69.15.92.36